****

**Commission déplacements et circulation du 19 novembre 2019.**

**Participants :**

Mmes Meister, Ortiz, Pagani, Sospedra, Tuon,

MM. Bernard, Bonneau, Cicéron, Gandolfi, Guillet, Guigue, Levrat, Luirard, Primet.

**1) Bilan du GTDU du mercredi 16 octobre 2019**

a) Généralités sur Villeurbanne.

- La loi impose un réaménagement des carrefours en ville afin de protéger les piétons. Au droit d’un passage piéton, une place de stationnement sera supprimée dans le sens de circulation afin d’améliorer la visibilité du piétons pour les véhicules. Cette place de stationnement supprimée sera occupée par des arceaux vélos ou des plantations basses.

- Généralisation progressive sur les trottoirs des bordures hautes en remplacement de potelets : ces bordures continues ou en créneaux d’une hauteur de 30cm (au lieu de 15) sont plus efficaces contre le stationnement sur trottoir.

 

Bordures en créneaux (rue Arago) bordures continues

- cas des rues en zone 30 et en sens unique

Le code de la route stipule qu’une rue classée en zone droite et en sens unique comporte automatiquement un double sens cyclable sauf arrêté municipal contraire (par exemple en cas d’une rue trop étroite

- Projet de Villeurbanne zone 30

La Ville prévoit de passer la plupart des rue de Villeurbanne en zone 30 : la limite de circulation à 30 km/h deviendrait donc la généralité sauf pour certaines voies à fort transit (rue A. France, cours E. Zola …).

Très prochainement le secteur limité par les cours Lafayette et Tolstoï, le cours Emile Zola et le cours de la République va passer en zone 30 (saur la rue A. France). Ce secteur pourrait s’agrandir sur Lyon 6e avec les rues comprises entre le cours Vitton et l’avenue Thiers.



b) Sur le quartier

- mise en zone 30 des rues Victor Hugo et Arago

La Métropole renforcera la future signalisation verticale par un marquage au sol « zone 30 » au début et à la fin de chacune des 2 rues.

La rue Arago comportera un double sens cyclable matérialisé par des pictogrammes au sol et, lorsque la largeur de la rue le permet, par une bande cyclable (côté Jaurès) protégée par des bordures émergentes. Le carrefour Arago / Jaurès sera spécialement aménagé pour les cyclistes avec la création sur Jaurès d’un « tourne à gauche » avec un sas de protection qui leur sera réservé

Le réaménagement de la rue Arago sera complété par la végétalisation des sols stabilisés, côté impair et par la mise en conformité du stationnement en épi (entrée en marche arrière).

Le PUP Lafontaine (projet urbain partenarial)

Cela concerne le projet immobilier qui verra le jour prochainement à la place de l’entreprise SCMR (ilot Lafontaine Aynard Passy Richelieu). Les travaux commenceront début 2020 pour une livraison fin 2022.

Le bureau du conseil de quartier organisera, dans les prochains mois, une réunion publique sur ce projet (présenté lors de la commission urbanisme du 3 octobre 2018) afin d’être informé sur le planning des travaux et les dispositions prises.

Rue Pascal

Des travaux de remplacement du réseau d’eau potable se sont achevés le 8 novembre dernier

De tels travaux sont encore à venir sur l’ensemble de la Ville car le réseau d’eau potable est vieillissant avec de nombreuses fuites.

**2) Réponses apportées à certains problèmes évoqués lors de la commission du 15 octobre dernier.**

a) avenue St Exupéry (entre Richelieu et Florian)

La Métropole vérifiera que les barrières anti stationnement de l’avenue St Exupéry (secteur du marché) ne sont pas cassées et agira en conséquence. Ces barrières devraient fonctionner sur le principe de la clé prisonnière : la clé ne devrait pouvoir être récupérées tant que la barrière reste ouverte. Ce problème persiste depuis plus d’un an.

La subdivision Voirie passera vérifier l’état de la signalisation au sol notamment les passages piétons.

b) secteur allées du couchant, du Levant et de l’Enfance.

Une réunion avec des techniciens de la Ville a eu lieu sur place le lundi 4 novembre. Les problèmes de stationnements sauvages et de shunt entre les rues Florian et Richelieu ont été identifiés. Un aménagement pour éviter ce shunt sera proposé aux riverains, le problème des stationnements abusifs sera traité dans un second temps. Point positif : la concertation entre les services techniques et les riverains a été engagée.

c) ZAC des Maisons Neuves

Au niveau de la placette de la ZAC, au bout de l’allée conduisant aux garages de l’immeuble de la pharmacie, les deux potelets manquants devraient être placés prochainement.

Le problème des sorties des garages de l’immeuble Passerelles sera étudié par la subdivision Voirie.

d) le C3

Si tout le monde s’accorde à reconnaître le gain de régularité après les travaux d’aménagement du double sens de la ligne de bus, les avis sont plus partagés sur le gain de temps. L’adjoint à la sécurité prévention, voirie et déplacement urbains précise que les engagements ont été tenus et que le gain de temps entre les deux terminus de la ligne va au-delà de ce qui avait été annoncé : 13 minutes au lieu de 12.

Devant l’afflux grandissant de voyageurs sur cette ligne (75 000 voyageurs/jours au lieu de 55 000), un futur renfort de véhicules va être mis en place par le Sytral afin d’améliorer le confort des voyageurs : il devrait s’agir de bus plus longs à double articulations.

e) passage de la police Municipale

Les problèmes de voitures tampons et de stationnements illicites ont été transmis à la PM.

**Pour signaler un problème à la Mairie de Villeurbanne,**

**vous pouvez cliquer sur l’adresse suivante**

[**https://www.villeurbanne.fr/demarches#ancre-282**](https://www.villeurbanne.fr/demarches#ancre-282)

**qui vous conduit sur le site « j’alerte ma Mairie »**

**3) Problèmes évoqués lors de la réunion**

a) ZAC des Maisons Neuves :

- le chemin piétonnier qui longe les bassins des alytes est fréquemment emprunté par des deux-roues motorisés. Demande de pose de 2 barrières en chicane



- Demande de passages de la Police Municipale pour lutter contre le stationnement gênant sur le trottoir au niveau de la crèche, au niveau de la porte d’entrée de la résidence « le jardin des éléments » et dans le virage de la rue Terracher.

b) véhicules « tampon »

26 rue Victor Hugo, Laguna, couleur bleu, AG 480 RE

2 rue Galilée, Peugeot 205, couleur vert foncé, immatriculée BF 196 GJ

34 rue Florian, Fourgon Blanc AF 574 VD.

c) carrefour Jaurès/Mistral/ Paul Bert : assurer la matérialisation au sol du carrefour afin de sécuriser et fluidifier les changements de direction.

d) borne incendie devant le collège Jean Jaurès : l’eau s’écoule depuis plusieurs jours.

e) demande de requalification de la route de Genas où les véhicules roulent vite, y a–t-il des comptages récents ? Possibilité de placer des ralentisseurs ou autre moyens visant à casser la vitesse ?

f) Rue F. Mistral, le feu situé au carrefour Mistral / Jaurès est visible de très loin : en période de faible circulation, les véhicules roulent assez vite pour « attraper » le feu vert ce qui rend dangereuses les intersections et les traversées piétonnes sur Mistral.

g) suppression de bancs

Des participants à la commission constatent et regrettent la suppression de bancs (2 rue F. Mistral et 3 sur le mail piétonnier de la ZAC). Pourquoi ces suppressions ? Est-il possible de positionner à la place des anciens bancs des « assis-debout »

